



Association des Maisons d'Accueil et des Services d'Aide aux Sans-Abri

ASBL

Rue Gheude 49 à 1070 Bruxelles

Tel : 02-513 62 25

Fax : 02-514 23 00

ama@ama.be

www.ama.be

Bruxelles, 12.03.2008

Concerne : Déclaration écrite en vue de mettre fin au sans-abrisme de rue- 0111/2007

Cher Monsieur Busquin,

L'**AMA** est la fédération regroupant les maisons d'accueil et centres d'accueil pour les sans-abris des régions Wallonie et Bruxelles-Capitales. La fédération est basée à Bruxelles. Les 65 associations membre de l'AMA travaillent à l'hébergement et l'accompagnement des personnes et familles en situation précaire et/ou sans-abris et s'efforcent, à travers leur mission, à procurer gîte, couvert, soins et un accompagnement adapté aux problèmes spécifiques de ces usagers.

Comme vous le savez peut-être, une déclaration écrite en vue de mettre fin au sans-abrisme de rue a été déposée en décembre 2007. Vous trouverez copie en annexe de cette déclaration écrite. Membre de la FEANTSA, notre association apporte son soutien à cette initiative et espère que le nombre de signatures requises sera atteint lors de la date limite c'est-à-dire le **26 mars 2008**. **La déclaration écrite est imprimée et affichée sur un panneau à l'entrée de hémicycle de Strasbourg et Bruxelles. La déclaration écrite peut également être signée dans la salle PHAS 02 A 019 du Parlement Européen à Bruxelles.**

En tant que notre représentant au Parlement Européen, nous souhaiterions que vous apportiez votre soutien à cette initiative.

Malgré le fait que l'on s'accorde pour dire que chaque personne a le droit à un endroit sûr, adéquat et abordable où vivre et qu'il est inacceptable que des êtres humains soient forcés à vivre dans la rue à cause d'un manque de dispositifs adaptés, l'exclusion liée au logement reste une réalité dans tous les Etats membres de l'Union Européenne.

Ces dernières années, l'Union Européenne a progressivement commencé à reconnaître que l'exclusion liée au logement devait être affrontée en tant que priorité. Il s'agit d'un premier pas important, mais nous croyons que cela doit être fait, tant au niveau européen qu'au niveau national.

Compte bancaire : 149-0421768-84

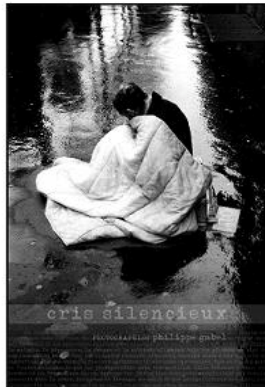
Numéro d'entreprise : BE 408 972 289

Avec le soutien de la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale

En tant que Fédération active sur le terrain du sans-abrime en **Belgique Francophone**, nous croyons que chacun de nous à un rôle à jouer et nous envisageons la déclaration écrite comme une excellente opportunité de démontrer que le seul organe directement élu de l'Union Européenne peut faire preuve à nouveau de courage politique à travers cet appel à respecter les droits humains fondamentaux au sein de l'Union Européenne.

Nous croyons pouvoir compter sur votre soutien.

Vinciane LENOIR
Administrative Council of AMA
Administrative Council of FEANTSA



Picture by Philippe Gabel, from the exhibition "Cris silencieux", design and distribution by Zérane S. Girardeau (zerane@gmail.com).

Compte bancaire : 149-0421768-84

Numéro d'entreprise : BE 408 972 289

Avec le soutien de la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale